Salaire au mérite ou zizanie généralisée ?

Article paru dans Royaliste, n°829, 5 janvier 2004

Dans l'offensive que mènent les néo-libéraux contre la Fonction publique, un nouvel élément est récemment apparu sur le devant de la scène politico-médiatique : l'instauration du salaire au mérite.

Déjà engagée dans certains secteurs-tests tels que les Finances, la Justice, la Police ou l'ANPE, cette réforme repose sur une série d'a priori idéologiques, de contre-vérités, dont nos élites dirigeantes sont désormais coutumières. Premier mensonge : le système de rémunération publique ne ferait aujourd'hui pas de place au mérite et marcherait à l'ancienneté. Ce qui est, bien sûr, totalement faux! Avancements accélérés d'échelons, primes et indemnités, passages des concours internes constituent d'ores et déjà des moyens de motiver financièrement le personnel public et il est évident que ces instruments fonctionneraient d'autant mieux si la pression à la baisse des dépenses et la pénurie de postes n'en limitaient pas depuis des années la portée. Plus grave, cette réforme se fonde sur l'idée, aussi éculée que fallacieuse, selon laquelle les fonctionnaires ne seraient pas efficaces, performants, et devraient donc opérer leur « révolution culturelle », se convertir, selon les mots même de Nicolas Sarkozy, à une nouvelle culture, celle « du résultat ». Inouï ! De quelle arrogance, de quelle cécité ne faut-il pas souffrir pour oser proférer de tels propos ? Qui peut croire en effet que les fonctionnaires de 2003 soient tous des plan-plan, des ringards qui ne se soucient pas de l'efficacité de leur action et ne font déjà pas tout leur possible pour obtenir des résultats ? Enfin, troisième et dernière absurdité, le salaire au mérite procède de l'idée selon laquelle il serait indispensable d'introduire dans le public les modes de management (contrats d'objectifs, etc.) en vigueur dans le privé. On nage là en plein dogmatisme ! Une mission de service public ne doit-elle pas, justement, être gouvernée par d'autres impératifs que ceux du rendement et de la rentabilité ? La prime à la performance est-elle la meilleure facon de motiver un personnel dont l'argent. toutes les enquêtes le prouvent, n'est pas le principal aiguillon ? Quand on écoute les salariés du privé évoquer leurs souffrances au travail, comment peut-on encore, décemment, considérer qu'il y a là un modèle à suivre ?

D'autres points, éminemment contestables, de cette réforme, méritent d'être soulignés. C'est d'abord la volonté, clairement exprimée par le ministre de la Fonction publique, Jean-Paul Delevoye, d'augmenter par ce biais le salaire des hauts fonctionnaires « de 15 à 20% ». Comme s'ils étaient les plus à plaindre! Ce sont aussi les nombreux effets pervers auxquels on peut s'attendre, tant sur le plan du travail des fonctionnaires de base qu'en termes de service rendu aux usagers : renforcement de l'arbitraire et du règne des petits et moyens chefs, aggravation des inégalités nuisibles au travail d'équipe, dossiers bâclés pour faire du chiffre et satisfaire aux « bonnes » statistiques du ministre, risques accrus de bavures, etc. Enfin, il est certain que cette mesure rendra encore plus complexe et opaque le célèbre maquis des primes, une nouvelle couche, néo-libérale, venant s'ajouter aux sédimentations antérieures...

Mais laissons la parole, en guise de conclusion, à un agent des Finances volontairement resté, vu l'époque, dans l'anonymat. Dans un texte circulant en décembre dernier sur Internet, il écrivait :

« (...) Cette réforme, outre qu'elle met en péril nos acquis d'égalités de carrière, servira à dresser les agents les uns contre les autres, pourrissant les ambiances dans les services et rendant toute action, syndicale ou autre, impossible puisque les jalousies suscitées et la compétition acharnée imposées empêcheront les personnels de se concerter et de s'entendre entre eux. Ce qui, à terme, permettra de faire passer encore bien d'autres réformes encore. »

Pierre Bitoun, sociologue à l'Inra et auteur de *Eloge des fonctionnaires*. *Pour en finir avec le grand matraquage* (Calmann-Lévy, 2001)